
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'établissement d'un lieu
d'enfouissement technique à Saint-Alphonse
par la Municipalité de Saint-Alphonse**

Dossier 3211-23-78

Le 23 novembre 2007

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Saint-Alphonse par la Municipalité de Saint-Alphonse répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2006-08-29	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2006-09-21	Transmission de la directive à l'initiateur de projet
2007-05-04	Réception de l'étude d'impact
2007-05-10 au 2007-06-01	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2007-10-26	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2007-11-06	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires
2007-11-08 au 2007-11-23	Consultation intra et interministérielle sur les réponses aux questions et commentaires

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'établissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Alphonse est localisé à la limite sud de la municipalité, sur le lot 1018 du cadastre officiel du Canton de Hamilton, circonscription foncière de Bonaventure. Ce dernier fait partie de la municipalité régionale de comté (MRC) de Bonaventure.

Le site proposé aura une largeur de 190 m par 600 m de longueur, soit une superficie de 11,4 ha et une capacité totale de 1 421 000 m³. Il sera subdivisé en 12 cellules hydrauliquement indépendantes.

Le projet vise à implanter un LET pour répondre aux besoins des MRC de Bonaventure et d'Avignon et possiblement d'autres usagers situés dans la région de la Gaspésie. Actuellement, il n'y a aucun LET sur le territoire des deux MRC. Ce projet est rendu nécessaire par la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de New Richmond et l'abandon du projet d'agrandissement de ce site par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de New Richmond, Caplan et Maria.

Le site recevra moins de 50 000 t/an et aura une capacité inférieure à 1 500 000 m³ donc, en vertu de l'article 32 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), aucun système actif de récupération des biogaz n'est prévu à cette étape. Le site sera donc doté de puits passifs aménagés à même le couvert à une fréquence de 1 par 4000 m². Brièvement, les composantes du projet comprendront :

- un système d'imperméabilisation à double niveau de protection;
- un système de captage et un système de traitement du lixiviat;
- un système de collecte et d'évacuation des biogaz;
- un système d'interception des eaux de ruissellement;
- un système de recouvrement final imperméable.

Le coût du projet est évalué à environ 26 millions de dollars (2007).

ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, du 4 mai au 23 novembre 2007, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction de études économiques et du soutien;
- la Direction des politiques en milieu terrestre :
 - le Service des matières résiduelles;
- la Direction des politiques de l'air :
 - le Service de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement :
 - le Service des avis et des expertises;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune – secteur Faune;

- le ministère des Transports;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- la Société québécoise de récupération et de recyclage.

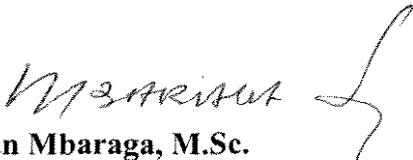
L'avis sur la recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE. *Implantation d'un lieu d'enfouissement technique à Saint-Alphonse – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport principal*, par Activa Environnement inc. et SNC-Lavalin, mai 2007, pagination multiple;
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE. *Implantation d'un lieu d'enfouissement technique à Saint-Alphonse – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – 12 Annexes*, par Activa Environnement inc. et SNC-Lavalin, mai 2007, 157 p.;
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE. *Implantation d'un lieu d'enfouissement technique à Saint-Alphonse – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Réponses aux questions et commentaires*, par Activa Environnement inc. et SNC-Lavalin, mai 2007, pagination multiple.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 21 septembre 2006.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.


Jean Mbaraga, M.Sc.
 Chargé de projet
 Service des projets en milieu terrestre

